



NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE
DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020
BUDGET ANNEXE « IMMEUBLES DE RAPPORT »

Sommaire :

I. Le cadre général

II. La section de fonctionnement

III. La section d'investissement

I. Le cadre général

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Les recettes et dépenses d'une commune sont prévues et autorisées par un budget approuvé par le conseil municipal.

L'exécution de ce budget donne lieu l'année suivante à la présentation d'un compte administratif qui est lui aussi soumis à l'approbation des élus municipaux. Le compte administratif traduit les réalisations menées par la collectivité dans le cadre de ses politiques publiques, tant en fonctionnement qu'en investissement. Il donne ainsi des indications sur sa santé financière et sa capacité à financer des investissements futurs.

Le compte administratif 2020 a été voté le 30 mars 2021 par le conseil municipal.

Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Le budget annexe « immeubles de rapport » a été créé en décembre 2013 aux fins d'enregistrer les opérations relatives à la gestion des immeubles productifs de revenus soumis à TVA.

Il retrace, en recettes, les loyers des baux commerciaux ou professionnels (maison de santé pluridisciplinaire, locaux du 29 avenue Georges Clémenceau, Manufacture des Tapis, Pôle Emploi, restaurants de plage, etc) et en dépenses, l'entretien de ceux-ci.

II. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant (fluides, fournitures, charges locatives).

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 804 646,42 € correspondant :

- aux loyers et remboursement de charges (437 632,31 €), avec cette année une diminution des recettes due aux exonérations de loyers accordées du fait du confinement (-31 400 €),
- à la reprise de l'excédent de l'exercice 2019 (307 960,42 €)
- des recettes exceptionnelles (32 837,50 €) correspondant à des remboursements divers (assurances, consommations d'eau et dégrèvement de taxe foncière) ;
- et le reste étant une écriture d'ordre correspondant à l'amortissement des subventions perçues (26 666,66 €).

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 490 084,83 € et se répartissent comme suit :

- les charges courantes telles que les locatives et taxes foncières, l'entretien et l'assurance des bâtiments communaux, les honoraires divers (rédaction d'acte, consuel EDF) pour un montant de 60 474,13 € ;

- les autres charges de gestion comportant cette année uniquement le reversement de l'excédent 2019 du budget annexe au budget principal pour un montant de 307 960,42 € ;
- des charges exceptionnelles à hauteur de 13 536,83 € qui correspondent à des remboursements de trop perçu au titre des charges de 2019 ;
- les intérêts des emprunts à payer (1 119,45 €) ;
- et le reste étant une écriture d'ordre correspondant aux dotations aux amortissements des immobilisations (106 944 €).

Les dépenses et recettes de la section se répartissent comme suit:

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges courantes	60 474,13 €	Revenu des immeubles	437 632,31 €
Autres charges de gestion	307 960,42 €	Excédent 2019 reporté	307 960,42 €
Charges financières	1 119,45 €		
Charges exceptionnelles	13 536,83 €	Recettes exceptionnelles	32 387,50 €
Total dépenses réelles	383 090,83 €	Total recettes réelles	777 983,23 €
Ecritures d'ordre entre sections (dotation aux amortissements)	106 944,00 €	Ecritures d'ordre entre sections	26 666,66 €
Total général	490 084,83 €	Total général	804 649,89 €

Soit un excédent de 314 562,06 €.

III. La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets à moyen ou long terme.

Le budget annexe « immeubles de rapport » a ainsi enregistré en 2020 :

- les dépenses de travaux liés au solde des travaux de la maison de santé pluridisciplinaire et la réfection du parking (59 553,26 €) et de la reconstruction du restaurant de plage (28 261,60 €) pour un montant total de 87 814,86 € ;
- le remboursement du capital de la dette (133 333,40 €) et des remboursements de caution (405,60 €), pour un total de 133 739 € ;
- et le reste étant des écritures d'ordre correspondant à l'amortissement des subventions perçues (26 666,66 €) et à l'intégration des frais d'études (2 030 €).

Le financement de ces dépenses a été assuré par l'autofinancement constitué des dotations aux amortissements (109 024 €), par les cautions encaissées (10 914,44 €) et par les subventions du département pour un montant de 250 000,01 €.

Vue d'ensemble :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement n-1 reporté	201 791,37 €	Solde d'investissement n-1 reporté	
Travaux	87 814,86 €	Mise en réserves	
Remboursement d'emprunts & cautions	133 739,00 €	Emprunt & cautions	10 914,44 €
Frais d'études & matériels	0,00 €	Subventions & participations	250 000,01 €
Total dépenses réelles	423 345,23 €	Total recettes réelles	260 914,45 €
Ecritures d'ordre	28 696,66 €	Ecritures d'ordre	109 024,00 €
Total général	452 041,89 €	Total général	369 938,45 €

Soit un déficit de 82 103,44 €.

Etat de la dette : Le capital restant dû de la dette au 31 décembre 2020 est nul car l'emprunt a été soldé à la fin de l'exercice 2020.